

## Procès-verbal

### Réunion du Conseil de Coordination de l'ASSÉ Tenue le 9 mai 2007 à Sherbrooke

Présences :

Nom	Instance / Association	Délégué-e	Observateur Observatrice
Geneviève Paquette	CRAALL	x	
Julie Descheneaux	Conseil exécutif	x	
Jaouad Laaroussi	Conseil exécutif	x	
Alex Desrochers	Conseil exécutif		x
Jean-Christophe Gascon	Comité information	x	
Hubert Gendron-Blais	CRAM	x	
Marianita Hamel	AÉCS		x
Philippe Blanchette	AÉCS		x
Vélik Dubeau	AÉCS		x
Chloé Domingue-B.	AÉCS		x
Philippe Fortier-Charette	AÉCS		x
Alex Ouellet	AÉCS		x
Justine Rouse-Lamarre	AECSL		x
Shanie Morasse	AECSL		x
Jean-François Filiatrault	AGEBdeB		x
Jean-Michel Thériault	AGEBdeB		x
Arnaud Theurillat-Cloutier	AGEBdeB		x
Guillaume Fortin	AEMSP-UQAM		x
Marie-Eve Ruel	Comité des affaires académiques et pédagogiques	x	
Alex Bourdon-Charest	Secrétaire général du CoCo	x	
Marc-André Faucher	RÉÉSUM		x
Guillaume Manningham	Comité journal	x	
Valérie Soly	Permanente		x

#### 0.0 Ouverture à 19h35

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par le CRAM  
Adoptée à l'unanimité

## **1.0 Procédures**

### **1.1 Praesidium**

#### 1.1.1 Alex B.-C. à l'animation et Valérie S. au secrétariat.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Adoptée à l'unanimité

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### 1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

2.0 Retour Congrès annuel

3.0 Été 2007

4.0 Plan d'action

4.1 Actions

4.2 Mobilisations

4.3 Femmes

4.4 Campagne de grève

5.0 Instances

6.0 Contrat de travail

7.0 Permanence

8.0 Suivi des Comités et Conseils

9.0 Varia

10.0 Levée

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le CRAALL

Adoptée à l'unanimité

### **1.3 Lecture et adoption du procès-verbal**

#### 1.3.1 L'adoption du procès-verbal du 11 avril 2007.

Proposée par le CRAALL

Appuyée par le Comité information

Adoptée à l'unanimité

## **2.0 Retour Congrès annuel**

### 2.1 Que le Conseil de Coordination lance un appel de textes sur une réflexion portant sur la démocratie participative/démocratie directe dans les instances de l'ASSÉ en vue du prochain Congrès.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le Comité information

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes portant sur la réflexion sur la démocratie participative/démocratie directe.

Proposée par le CRAALL  
Appuyée par le CRAM  
Adoptée à l'unanimité

2.2 Que Jean-Christophe Gascon soit mandaté de faire l'appel de textes.

Proposée par le Comité information  
Appuyée par le CRAALL  
Vote :  
Pour : 5                                  Contre : 1                                  Abstention : 0  
Adoptée à la majorité

2.3 De lancer un appel de textes externe et interne sur la structure de l'ASSÉ en temps de grève et plus particulièrement sur les modalités d'une éventuelle coalition dans le but de stimuler le débat sur la question.

Proposée par le CRAM  
Appuyée par le Comité information  
Adoptée à l'unanimité

### **3.0 Été 2007**

3.1 Que le camp de formation ait lieu les 9 et 10 juin 2007.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par le CRAALL  
Adoptée à l'unanimité

3.2 Que les ateliers du camp de formation du début de l'été soient :

- Samedi :
  - Revendications
  - Techniques de création et de conceptualisation de matériel d'information
- Dimanche :
  - Conception de matériel d'information

Advenant qu'il y ait moins de 15 personnes au camp de formation :

- Que le camp de formation soit annulé;  
OU
- Que le camp de formation soit déplacé dans un lieu sans coûts.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

3.2.1 Remplacer « 15 » par « 10 »

Proposé par le CRAALL  
Appuyé par le Comité journal  
Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 3.2 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

3.3 Que du matériel de mobilisation soit produit durant le camp de formation en vue de futures campagnes d'affiliation.

Proposée par le CRAALL  
Appuyée par le Comité information

Vote :

Pour : 0

Contre : 5

Abstention : 1

Rejetée à la majorité

Proposition privilégiée : Une plénière de 20 minutes et une présentation de Valérie S. sur le Forum social québécois.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 15 minutes.

Proposée par le CRAM

Appuyée par le Conseil exécutif

Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 20h57.

Proposition privilégiée : La réouverture à 21h21.

Proposée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Appuyée par le Conseil exécutif

Adoptée à l'unanimité

3.4 Que le Comité formation soit mandaté de trouver des personnes pour les ateliers-ASSÉ du FSQ.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Adoptée à l'unanimité

3.5 Que soit créé un sous-comité du CoCo pour s'occuper de l'organisation de la participation de l'ASSÉ au FSQ.

Proposée par le CRAM

Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Vote :

Pour : 2

Contre : 1

Abstention : 2

Adoptée à la majorité

3.6 Que des argumentaires soient produits en vue des futures campagnes d'affiliation.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le Comité information

3.6.1 Ajouter après le « Que », « le Comité à la mobilisation soit mandaté de travailler à ce que ».

Proposé par le CRAALL

Appuyé par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Adopté à l'unanimité

3.6.2 Qu'un plan de travail personnalisé pour chacune des associations étudiantes ayant prévu une campagne d'affiliation soit déposé d'ici le prochain CoCo.

Proposé par le Conseil exécutif

Appuyé par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 3.6 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

## **4.0 Plan d'action**

### **4.1 Actions**

#### Proposition privilégiée : De passer au point « 6.0 Contrat de travail ».

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Adoptée à l'unanimité

### **6.0 Contrat de travail**

#### 6.1 D'adopter le « Chapitre 1 : Clauses préliminaires » du contrat d'été pour la recherche, voir annexe 1.

Proposée par le CRAALL

Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Adoptée à l'unanimité

#### 6.2 D'adopter le « Chapitre 2 : Description de l'emploi » du contrat d'été pour la recherche, voir annexe 1.

Proposée par le CRAALL

Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Adoptée à l'unanimité

#### 6.3 D'adopter le « Chapitre 3 : Conditions d'engagement » du contrat d'été pour la recherche, voir annexe 1.

Proposée par le CRAALL

Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques

Adoptée à l'unanimité

#### 6.4 De déléguer le Conseil exécutif pour rédiger les finalités du contrat de travail.

Proposée le Conseil exécutif

Appuyée par le Comité journal

Adoptée à l'unanimité

#### Proposition privilégiée : Une pause de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le CRAM

Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 22h46.

#### Proposition privilégiée : La réouverture à 23h.

Proposée par le CRAALL

Appuyée par le CRAM

Adoptée à l'unanimité

#### Proposition privilégiée : Que Valerie S. fasse l'animation.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par CRAALL

Adoptée à l'unanimité

#### 6.5 Que le Comité d'embauche détermine le calendrier concernant l'embauche d'un ou d'une.

employé-e d'été pour la recherche, qu'il élabore par le fait même les critères d'embauche. Que cedit comité d'embauche soit redevable au Conseil exécutif.

Proposée par Conseil exécutif  
Appuyée par CRAALL  
Adoptée à l'unanimité

6.6 Que le Comité d'embauche soit constitué du futur Secrétaire à la coordination, d'une personne de l'exécutif actuel et que Valérie S. soit invitée à agir en tant qu'observatrice.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par le CRAALL  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De revenir au point « 4.0 Plan d'action ».

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par le CRAALL  
Adoptée à l'unanimité

## **4.0 Plan d'action**

### **4.1 Actions**

4.1.1 Que le Comité à mobilisation soit mandaté d'organiser une rencontre avec les gens intéressé-e-s par les Comités actions le plus tôt possible.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques  
Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Que le concept national des actions de la rentrée tourne autour de : 0 \$ : une éducation accessible, une éducation gratuite!

Que le Comité à la mobilisation élabore une liste d'activités et d'actions en lien avec le concept.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par le CRAM

4.1.2.1 Remplacer « le Comité à la mobilisation » par « les Comités actions ».

Proposé par le Conseil exécutif  
Appuyé par le CRAALL  
Adopté à l'unanimité

4.1.2.2 Remplacer « accessible » par « de qualité ».

Proposé par Comité journal  
Appuyé CRAM  
Vote :  
Pour : 4                      Contre : 1                      Abstention : 1  
Adopté à la majorité

Proposition privilégiée : La mise en dépôt de la proposition principale 4.1.2 telle qu'amendée.

Proposée par Comité journal  
Appuyée par le Comité information  
Vote :  
Pour : 3                      Contre : 3                      Abstention : 0  
  
Reprise du vote :  
Pour : 3                      Contre : 3                      Abstention : 0

Reprise de vote :

Pour : 4

Contre : 2

Abstention : 0

Adoptée à la majorité, la proposition principale 4.1.2 telle qu'amendée est mise en dépôt.

Proposition privilégiée : Une plénière de 5 minutes sur la poursuite du CoCo.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le CRAM

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 Que le Comité à la mobilisation prenne en charge la coordination des tournées de mobilisation volante.

Proposée par le CRAALL

Appuyée par Comité journal

4.1.3.1 Ajouter à la fin « De surcroît, qu'il soutienne activement les Conseils Régionaux dans leurs mobilisations régionales. »

Proposé par le Conseil exécutif

Appuyé par le CRAALL

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 4.1.3 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

Proposition privilégiée : De passer au sous-point « 4.3 Femmes ».

Proposée par le CRAALL

Appuyée par le CRAM

Adoptée à l'unanimité

**4.3 Femmes**

4.3.1 Que le Comité femmes entame une réflexion sur :

- La diffusion du service de garderie dans les instances et les actions;
- La place et l'organisation des points femmes dans les instances de l'ASSÉ ainsi que pour une possible coalition durant la grève.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le CRAALL

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 Que la priorité du Comité femmes cet été soit de travailler à la mise à jour de la section femmes du site Internet en collaboration avec le Secrétaire à l'information.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le CRAALL

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 Que le Comité femmes fasse une liste d'objectifs clairs sur l'élaboration de la revendication sur les garderies et les parents-étudiants.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le CRAALL

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 Que le Comité femmes fasse une recherche sur les garderies en milieu post-secondaire afin de connaître leurs horaires, la priorisation de la liste d'attente ainsi que le temps d'attente et jusqu'à quel point le tout est adapté aux horaires de cours.

Proposée par le CRAM  
Appuyée par le CRAALL  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De passer au point « 8.0 Suivi des Comités et Conseils ».

Proposée par le CRAM  
Appuyée par le CRAALL  
Adoptée à l'unanimité

**8.0 Suivi des Comités et Conseils**

8.1 Que le prochain Conseil de Coordination se tienne le 31 mai 2007 à Montréal.

Proposée par le CRAM  
Appuyée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques.  
Vote :  
Pour : 5                                  Contre : 0                                  Abstention : 1  
Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée : La levée à 1h14.

Proposée par le Comité aux affaires académiques et pédagogiques.  
Appuyée par CRAALL  
Adoptée à l'unanimité

# **ANNEXE 1 : CONTRAT D'ÉTÉ POUR LA RECHERCHE**

## **CHAPITRE 1 : CLAUSES PRÉLIMINAIRES**

### **1.1 DÉFINITIONS**

#### **L'EMPLOYEUR**

Dans le présent contrat,

L'employeur désigne l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), une association sans but lucratif ayant pour objet de défendre et de promouvoir les droits de ses membres.

#### **SUPÉRIEURE IMMÉDIATE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT**

La supérieure immédiate ou le supérieur immédiat est le ou la Secrétaire à la coordination ou une ou un membre de l'exécutif de l'ASSÉ désigné-e à cet effet.

### **1.2 INTERPRÉTATION**

Les dispositions au présent contrat doivent être lues et interprétées dans leur ensemble. Cependant, la nullité d'une clause ou d'une partie d'une clause contraire aux dispositions d'une ordonnance, d'un décret ou d'une loi d'ordre public n'entraîne pas la nullité du contrat, mais seulement de ladite clause. La clause ainsi annulée se trouve automatiquement amendée par la disposition d'ordre public en vigueur.

### **1.3 BUT**

Le but du présent contrat est d'assurer les meilleures conditions de travail pour l'employé-e ainsi que pour sa santé et son bien-être et de faciliter le règlement équitable des problèmes qui peuvent survenir entre l'employeur et l'employé-e. Cependant, les deux (2) parties conviennent de travailler dans un esprit de développement harmonieux de l'ASSÉ et dans le respect mutuel des deux (2) parties.

### **1.4 RESPECT DES DROITS DE L'EMPLOYÉE-E**

Il est convenu que ni l'employeur ou des représentants et représentantes ne doivent exercer, soit directement ou indirectement, des menaces, des contraintes, des discriminations ou des distinctions injustes contre l'employé-e, que ce soit à cause de sa race, de sa nationalité, de son origine sociale, de sa langue, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son état civil, de son âge, de son absence, de ses opinions, de ses appartenances, de ses activités politiques, de son handicap physique (à moins de prouver que ce handicap empêche l'accomplissement de la tâche), de ses antécédents judiciaires ou dans l'exercice d'un droit que lui reconnaît le présent contrat ou la loi.

## **1.5 RESPECT DES DROITS DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DE L'EMPLOYEUR**

Il est convenu que l'employé-e ou ses représentants et représentantes ne doivent exercer, soit directement ou indirectement, des menaces, contraintes, discriminations ou distinctions injustes contre les représentants et représentantes de l'employeur, que se soit à cause de sa race, de sa nationalité, de son origine sociale, de sa langue, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son état civil, de son âge, de son absence, de ses opinions, de ses appartenances, de ses activités politiques, de son handicap physique, de ses antécédents judiciaires ou dans l'exercice d'un droit que lui reconnaît le présent contrat ou la loi.

## **CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DE L'EMPLOI**

**2.1** D'effectuer des recherches d'ordre général afin de collecter des informations sur plusieurs enjeux en éducation :

- Parents-étudiants;
- Condition étudiante;
- Financement des réseaux post-secondaires;
- Ressources et services dans les cégeps et universités du Québec.

**2.2** L'employé-e doit s'acquitter des tâches définies dans le présent contrat :

**2.2.1** Rédiger un rapport hebdomadaire des tâches accomplies dans le cadre du présent contrat.

**2.2.2** Être disponible pour des rencontres avec les représentants et les représentantes de l'employeur.

## **CHAPITRE 3 : CONDITIONS D'ENGAGEMENT**

**3.1** Le contrat est d'une durée totale de 100 heures, réparties sur la période estivale.

**3.2** Le présent contrat de recherche est d'une durée de 100 heures et aucune heure supplémentaire ne sera rémunérée. L'employé-e pourra effectuer les 100 heures de travail comme il ou elle le jugera nécessaire, tant qu'elles sont effectuées dans la période prescrite par le contrat.

**3.3** Le taux horaire est de 12 \$/heure de travail prévu au contrat. Le versement de ce salaire fera objet d'une entente entre l'employé-e et l'employeur.